

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 25 Janvier 2024

Délibération n°20240125_01

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 47

Suppléants : 3

Pouvoirs : 5

= **VOTANTS : 55**

- dont « pour » : 55

- dont « contre » : 0

- dont « abstention » : 0

Objet : GEMAPI : désignation de délégué suite à démission/vacance de siège au sein du SMA BACAB

Le jeudi 25 janvier 2024, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 19/01/2024, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de TOURRIERS.

Présents : FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier - CAILLAUD Nadia - COMBAUD Alain – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – BOIZUMAUULT Sylvie – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – COYAUD Pierrick – KAUD Pascal – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – LEMAIRE Marie-Claude - CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques - PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann - LAVERGNE Didier - BERTRAND Didier - JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – VIGNET Aurélie - CLAVAUD Gérard – MARCELIN Céline - CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle - SOURY Christine – CAMY Bruno - ROUMAGNE Magalie - PINTUREAU Romain – MAGNANT Jocelyne – SEVRIT Raymond – GOYAUD Philippe – MICHONNEAU Patrick - JÉROME Géraldine.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-MORANGE Alain suppléant de GIRAUD-BERNARD Éric

2-BELLAUD Maryline suppléante de GUYON Jean-Guy

3-LOTTE Michel suppléant de CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella

Pouvoirs :

1-COMBAUD Renaud pouvoir à FOURÉ Brigitte

2-THURU Marie-Danièle pouvoir à CROIZARD Christian

3-BORDES Jean-Jacques pouvoir à GIROUX-MALLOT Françoise

4-TEILLET Anne pouvoir à PINAUD Francine

5-VERGNAUD David pouvoir à DANEDE Laurent

Absents : BLANCHON Alain - FLAUD Yves - CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - LAMAZIERE Véronique – TYSSANDIER Maguy – HENTRY Jimmy - BOUYSSSET Céline – BOURABIER Jacques - POTEL Maryse - DE LUSTRAC Jean-Marc - LASBUGUES Elisabeth - MAHÉ Jacques.

Secrétaire de séance : BOUCHET Éric.

Objet : GEMAPI : désignation de délégué suite à démission/vacance de siège au sein du SMA BACAB

Vu l'article 56 de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite Loi MAPTAM) créant la compétence GEMAPI ;

Vu la loi du 07 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi NOTRe), faisant de la compétence GEMAPI une compétence obligatoire des EPCI à fiscalité propre dès le 1er janvier 2018 ;

Vu l'article L 5711-1 du CGCT, selon lequel « pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre. »,

Vu la délibération n°20180125_15 en date du 25 janvier 2018, transférant la compétence de la Gestion des Milieux aquatiques et de la Prévention des Inondations « GEMAPI » aux 6 syndicats suivants : SBAISS, SMA BACAB, SyBRA, SBCP, SyBTB, SyMBA (exercice de la compétence par délégation),

Vu la délibération n°20200730_12A en date du 30 juillet 2020, désignant les représentants siégeant pour le compte de la Communauté de communes Cœur de Charente au SMABACAB,

Vu la délibération n°20220712_03AR en date du 12 juillet 2022, désignant de nouveaux représentants siégeant pour le compte de la Communauté de communes Cœur de Charente au SMA BACAB suite à démission/vacance de siège,

Monsieur le Vice-Président en charge de la GEMAPI rappelle aux conseillers communautaires l'organisation de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) sur le territoire de la CDC Cœur de Charente.

Les missions exercées dans le cadre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des risques d'inondation (GEMAPI) sont exercées pour le compte de Cœur de Charente par les 6 syndicats de bassins suivants :

1. Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette (SBAISS)
2. Syndicat d'aménagement du Bandiat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SyBTB)
3. Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMA BACAB)
4. Syndicat des Bassins Charente et Péruse (SBCP)
5. Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SyBRA)
6. Délégation de la compétence au Syndicat Mixte des Bassins Antenne, Soloire, Romède, Coran et Bourru (SyMBA).

Afin de représenter la CDC au sein de ces syndicats, il est nécessaire de désigner des délégués.

Monsieur le Vice-Président précise qu'un siège de délégué est vacant au sein du SMA BACAB.

M. MOREAU Louis (Charmé) est candidat pour être délégué, en remplacement de Bernard BORNE (Charmé).

Monsieur le Vice-Président invite les autres candidats à se faire connaître.

SMA BACAB - 1 délégué

Louis MOREAU

La liste des membres qui siègent au sein du SMA BACAB.

SMA BACAB				
Délégués	Titre	Nom	Prénom	Commune
Titulaires	M.	MEGRET	Christian	AIGRE
	M.	TRILLAUD	Damien	AIGRE
	M.	TYRE	Christophe	AIGRE
	M.	DEVAUTOUR	Jean-Christian	AMBERAC
	M.	MOREAU	Louis	CHARMÉ
	M.	CAILLAUD	Bernard	EBREON
	M.	TEXIER	Didier	LES GOURS
	M.	GUYARD	Christian	LIGNE
	M.	DURAND	Jean-Louis	LUPSAULT
	M.	CAILLER	Julien	LUXE
	M.	LAVERGNE	Didier	ORADOUR D'AIGRE
	M.	BERTRAND	Michel	SAINT FRAIGNE
	M.	COMBAUD	Renaud	AIGRE
	Suppléants	M.	COMBAUD	Alain
M.		BOULNOIS	Patrick	LUPSAULT
M.		BONNET	Michel	SAINT FRAIGNE
M.		SYLVESTRE	Thierry	ORADOUR D'AIGRE
M.		MICHAUD	Thierry	LES GOURS
M.		RABIOUX	Jean-Michel	CHARME
Mme		MARCELIN	Céline	SAINT FRAIGNE
M.		CHAIGNEAU	Yohann	RANVILLE-BREUILLAUD
M.		LIZOT	Jackie	BESSE
M.		KAUD	Pascal	JUILLE
M.		CAILLAUD	Jean-Michel	LUXE
M.		FACCHIN	Thierry	AMBERAC
M.		BARNERON	Philippe	TUSSON

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la désignation précitée ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à mener toutes les démarches et signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD



AR Prefecture

016-200072023-20240125-20240125_01-DE
Reçu le 30/01/2024